

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1667

Artikel: Elections genevoises : et maintenant le contrat!
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bonjour les promesses

Les déclarations apaisantes du ministre de l'économie, semblent ignorer que beaucoup de jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage à la fin de leur scolarité obligatoire.

Malgré la dure réalité du marché des places d'apprentissage et la pression qu'a mise sur ses épaules une semaine d'action des jeunes syndicales, Joseph Deiss n'a que très peu modifié sa rhétorique apaisante. Même s'il a décidé lors de la «conférence des places d'apprentissage» de lancer Chance 06, un programme de création de places de formation, il persiste à prétendre que «presque tous les jeunes ont une solution à la sortie de l'école obligatoire». Et peu lui importe si, pour un bon cinquième d'entre eux, la «solution» n'est qu'une mesure transitoire, qui ne qualifie que pour la recherche d'une place de formation et non pour le marché du travail.

Le ministre de l'économie ne nie toutefois plus la nécessité de créer davantage de places de formation et va donc soumettre quelques modestes mesures au Conseil fédéral. Il s'agit tout d'abord de confier totalement (contre 60%

Selon le dernier «baromètre des places d'apprentissage», 92% des jeunes ont une «solution» à la sortie de l'école obligatoire, ce que Joseph Deiss comprend comme «presque tous». L'an passé, 94% avaient une solution et en 2003, 96%. Fin août, 22 500 jeunes attendaient une place d'apprentissage et souhaitent chercher à nouveau l'an prochain, soit 1 500 de plus que l'an passé à la même époque. Selon les premiers résultats de l'«Enquête suisse sur la population active 2005» de l'OFS, au moins 50 000 moins de 25 ans sont sans emploi et plus de 48 000 sont en situation de sous-emploi.

actuellement) à la Confédération le financement des projets cantonaux destinés à encourager la création de nouvelles places d'apprentissage. La décision est bonne pour les cantons, à qui la nouvelle loi sur la formation professionnelle promet plus de moyens, mais que les nombreuses mesures de réduction des dépenses de la Confédération ont laissés dans l'incertitude quant à la réalisation des bonnes intentions de Berne. Il s'agit ensuite de développer un programme d'encadrement pour les entreprises qui créent de nouvelles places, d'obtenir une vue d'ensemble des solutions transitoires cantonales et de promouvoir l'image des entreprises formatrices par une nouvelle vignette.

Des propositions ignorées

Mais la plupart des mesures de plus grande envergure que proposaient les syndicats n'ont pas trouvé grâce. Pas question par exemple d'introduire temporairement un système d'incitation financière à la création de places d'apprentissage, malgré les bons résultats obtenus en Autriche, dont le système de formation professionnelle est comparable au nôtre. Quant à la proposition, soutenue par certains milieux patronaux, de nommer un délégué du Conseil fédéral à l'emploi des jeunes à qui l'on aurait justement pu confier le travail de recensement et de coordination, elle ne sera qu'examinée.

Les plus actifs restent les partenaires sociaux: le lendemain de la «conférence des places d'apprentissage», Unia et deux associations patronales publiaient leur demande pour que le fonds paritaire en faveur de la formation professionnelle dans le secteur de la carrosserie reçoive la force obligatoire, permettant ainsi une répartition des frais de formation entre toutes les entreprises de la branche. *jcs*

Et maintenant le contrat!

La gauche a certes remporté l'élection au Conseil d'Etat. Mais elle ne dispose pas d'une majorité au Grand Conseil. Une nouvelle législature s'ouvre-t-elle qui verra les blocs s'affronter et les deux pouvoirs se déchirer? Ce serait alors quatre nouvelles années perdues. Quatre années de trop quand on sait l'urgence de faire avancer un certain nombre de dossiers: le logement et son support obligé, l'aménagement du territoire, le développement d'une véritable région transfrontalière, la réforme de l'Etat, le chômage de longue durée et les finances publiques.

Seule une large coalition politique semble à même de faire avancer efficacement et rapidement ces dossiers. Car les réformes impliquent que chacun des partenaires lâche du lest. D'où la nécessité pour les partis représentés au gouvernement de négocier au plus vite un programme précis en échangeant des contreparties mutuelles. Les résultats du scrutin semblent indiquer cette voie: les candidats des formations les moins arc-boutées sur des positions idéologiques, celles qui ont annoncé leur volonté de dialogue, ont obtenu les meilleurs scores, les deux socialistes et le libéral n'atteignant pas la majorité absolue des suffrages. Mais l'effort de ces seules formations ne suffira pas, car il faudra convaincre une opinion plus prompte à défendre les avantages acquis qu'à accepter des réformes. D'autant plus que les extrêmes à l'affût ne manqueront pas de jouer de l'arme référendaire. Les deux principales formations du canton, libéraux et socialistes, sont donc interpellées. Il ne s'agit pas d'en appeler à un consensus mou qui masquerait les différences. L'accord ne serait que limité à des dossiers précis et temporaire, engageant aussi bien le Conseil d'Etat que les groupes parlementaires et leurs partis. L'occasion est belle pour les partis gouvernementaux d'exercer leur responsabilité et de montrer concrètement l'inanité politique des extrêmes.

En cas d'échec, on peut prendre le pari que dans quatre ans les populistes de l'extrême gauche retrouveront leur place au Parlement et que leurs répondants nationalistes se renforceront encore, rendant la République durablement ingouvernable. *jd*